

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2024 – 6 en date du 31 Janvier 2024
portant future mise à disposition
des anciens ateliers municipaux au Réseau Creusois des
Structures d'Insertion par l'Activité Economique – SIAE -

Nombre de membres	15
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	
Abstentions	

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2024

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Fabien JAMME, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Marie-Claude BOUGNOUX, Jean-Pol GILBERT, Serge DESBOUDARD, Françoise SUDI GUIRAL, Christian SCARAMUCCIA, Christine BICHON-MOREL,

Absents / Excusés : Chrystelle VAXIVIERE, Jean-Pascal HELION, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

Pouvoirs : Delphine DIONNET à Leilha BERTHON

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUGNOUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec des représentants du Réseau Creusois des Structures d'Insertion par l'Activité Economique – SIAE – qui souhaiteraient pouvoir occuper les anciens ateliers municipaux, à la place des locaux situés 5 A2 route de Clermont et rue du Midi (comme évoqué précédemment).

En effet, depuis peu, les services techniques ont déménagé dans leur nouveaux ateliers situés 45 route de la Courtine.

Afin de pouvoir répondre favorablement au SIAE des travaux sont nécessaires, notamment la mise en place d'un nouveau compteur électrique, car actuellement un seul dessert à la fois les anciens ateliers municipaux et la partie occupée par l'association du Tir Sportif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à la demande du SIAE pour l'occupation des anciens ateliers municipaux, une fois les travaux nécessaires réalisés,
- fixe le montant du loyer mensuel à 200 €,
- autorise Madame le Maire à signer le bail à intervenir avec le SIAE pour une durée de trois ans,

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20240131-2024-6-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- précise qu'un espace extérieur devra lui être dédié et être délimité. Il devra apparaître dans le bail à intervenir,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 31 Janvier 2024
Le Maire,

Françoise SIMON.

